Syndicat des eaux du plateau des Rousses

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2016 A 18H00

Présents :

- **Les Rousses** : Jean-Sébastien LACROIX – Bernard MAMET
- **Bois d'Amont** : Jean-Marie LACROIX
- **Prémanon** : Vincent HALLUIN – Cathy BON
- **Lamoura** : Christian BIENMILLER – Marie-Claire ROBEZ-MASSON
- **Lajoux** :
- **Septmoncel** : Sylvie MICHAUD – Joël DURIF
- IRH : Thibaut DURAND
- LDEF : Franck GAGNARD – Alex BRIGOLLE
- Cabinet MERLIN : Antoine DELACROIX

Absents : Jean-Marie PERROT (excusé) – Nelly BENOIT-JEANNIN – Jean-Michel VANINI

Secrétaire de séance : Marie-Claire ROBEZ - MASSON

Le 26 septembre 2016 à 18h00, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, Mairie des Rousses, sous la présidence de Jean-Sébastien LACROIX, Président.

M. le Président remercie les membres de leur présence et rappelle l'ordre du jour :

1. **Désignation du secrétaire de séance**
2. **Approbation du compte-rendu de la séance du 10 mars 2016**
3. **Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de distribution de l'eau potable**
4. **Avenant n°1 à la convention de vente d'eau en gros avec la ville de Morez**
5. **Avenant n°1 au contrat de DSP avec la Société Lyonnaise des Eaux France**
6. **Reprise du réseau d'eau du lotissement « les Rochers du Pellas » à Prémanon**
7. **Commune de Lamoura : indemnisation d'un propriétaire privé pour l'aménagement d'un chemin d'accès au réservoir des Eterpet et servitude de passage**
8. **Convention de bail avec le Département du Jura pour l'occupation d'un terrain sur la Commune de Prémanon**
9. **Point sur les travaux en cours**
10. **Indemnité de conseil et de budget exercice 2015 au trésorier**
11. **Questions et informations diverses**
 a. Assistance à maitrise d'ouvrage pour l'optimisation de la filière de traitement de l'usine d'eau potable
 b. Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le contrôle du contrat de DSP

1 – Désignation d'un secrétaire de séance

Le comité syndical désigne à l'unanimité Marie-Claire ROBEZ-MASSON secrétaire de séance.

2 – Approbation du compte-rendu de la séance du 10 mars 2016

M. le Président propose au Comité Syndical d'approuver le compte-rendu de la séance du 10 mars 2016. Aucune remarque n'étant faite, le comité syndical approuve à l'unanimité le compte rendu de cette séance.

Publié le : 10/07/2026 12:12 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/70567

3 – Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de distribution de l'eau potable

M. le Président passe la parole à M. Thibault DURAND qui commente le rapport annuel 2015 qu'il a élaboré :

L'augmentation des volumes facturés entre 2014 et 2015 est due à une année exceptionnelle de sécheresse.

Page 10, on constate une augmentation du linéaire de 1.25 km : il s'agit de la mise à jour du plan et non de création de réseau.

Arrivée de Vincent HALLUIN

Page 17 : l'augmentation de la part LDEF (+ 9.1%) depuis le nouveau contrat (1/04/2015) est due à :
- la mise en place de prélocalisateurs fixes
- la mise en place de la télérelève
- la suppression des branchements plomb
- le logiciel de gestion des réseaux
- les engagements en termes de rendement de réseaux

Page 21 : le SIE a les meilleurs taux de renouvellement du réseau du Jura.

Page 23 : augmentation du rendement du réseau : l'engagement 2015 est respecté grâce notamment à l'outil de supervision et la sectorisation. Le rendement est influencé par la consommation. L'indice linéaire de perte (état structurel et performance propre du réseau) baisse : il y a donc respect du contrat.

Page 24 : Le volume consommé sans comptage (3 191) comprend l'eau prise aux poteaux incendie, l'arrosage des espaces verts, les fontaines. Les volumes exportés (93 536) correspondent aux ventes d'eau en gros.

Page 29 : renouvellement de 24 branchements plomb : les travaux vont commencer début octobre 2016.

Page 6 : M. le Président propose de préciser la différence entre « part fixe » et « abonnement » et d'ajouter dans le rapport le détail des Ventes En Gros et le détail des unités de logement.

Le Comité Syndical prend acte à l'unanimité le rapport 2015 sur le prix et la qualité des services de distribution publique d'eau potable.

4 – Avenant n°1 à la convention de vente d'eau en gros avec la ville de Morez

La vente en gros d'eau potable entre le Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau des Rousses et la Commune de Morez a justifié la mise en place d'un contrat de vente d'eau entre les deux Collectivités. Ce contrat a été signé par les parties le 30 décembre 2015.

Pour satisfaire à la demande de la ville de Morez, il a été convenu que la part délégataire concernant le prix de l'eau serait identique à la part syndicale.

Le présent avenant a pour objet de fixer entre les parties les nouvelles conditions de vente d'eau à la ville de Morez concernant la part délégataire.

Le comité syndical approuve à l'unanimité l'avenant n° 1 à la convention de vente d'eau en gros à la ville de Morez et autorise le Président à le signer

5 – Avenant n°1 au contrat de DSP avec la Lyonnaise des Eaux France

a/ Règlement du contentieux avec LDEF sur la facturation de la part syndicale sur la vente d'eau en gros relative au contrat de DSP précédent aux villes de Morez et Saint-Claude :

Publié le : 10/07/2026 12:12 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/70567

Suite à des échanges de courriers et de deux rencontres, M. le Président fait part de la proposition du délégataire suivante :

- réalisation d'un programme de travaux neufs répartis sur 2017 et 2018 :
 - **En investissement** : installation de 3 rechlorations sur le haut service (Prémanon, Lamoura, Lajoux) pour un montant de 33 990.00 €
 - Régulation de la désinfection eau traitée pour 3 910.00 €
 - Fourniture d'une station SIRENE autonome pour mesure de turbidité, conductivité, Ph/température, oxygène dissous, chlorophylle A, phycocyanine et HAP pour un coût de 3 910.00 €
 - **En fonctionnement** : maintenance des rechlorations sur le haut service mentionnées ci-dessus estimée à 4 380.00 €/an, soit pour la durée du contrat 30 660.00 €.

- abandon de la recette de LDEF pour les 6 570 m3 vendus annuellement à la ville de Morez. Ce manque à gagner est intégré sur 9 ans dans la proposition de LDEF, sans impact pour les usagers

- prise en compte par LDEF des impacts des lois HAMON et BROTTES (impayés) sur ses charges d'exploitation, sans modification de la part délégataire, sont chiffrés ce jour à 9 879 € par an, soit 2.2 ct€/m3.

- LDEF ne demandera pas le remboursement du cautionnement de 15 000 € déposé auprès du Syndicat dans le cadre de l'article 45 du contrat de DSP signé le 28 mars 2003.

b/ M. le Président explique qu'un avenant au contrat de DSP avec la Lyonnaise des Eaux France doit être signé afin de régulariser cet accord :
- se mettre en conformité avec la loi n°2014-344 du 14 mars 2014 relative à la consommation, dite loi « Hamon » qui impose un formalisme spécifique pour la contractualisation des abonnements ;
- se mettre en conformité avec la loi n°2013-312 du 5 avril 2013, dite loi « Brottes » qui interdit les coupures d'eau aux résidences principales des usagers particuliers tout au long de l'année ;
-préciser les conditions de facturation de la part fixe de la rémunération du délégataire pour les centres d'hébergement, tels que les hôtels, les centres de vacances, les colonies de vacances...

Ainsi cet avenant a pour objet :
- la précision des conditions de facturation de la part fixe de la rémunération du Délégataire,
- la prise en compte de la nouvelle convention de vente en gros entre le Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau des Rousses et la commune de Morez ;
- la mise à jour du règlement de service de l'eau potable ;
- ajouter une clause de révision liée à l'évolution du taux d'impayés à 12 mois supérieur au seuil de 3%.

Bernard MAMET a des interrogations concernant la loi Brottes qui encourage les gens à ne pas payer l'eau.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité le projet d'avenant n° 1 et autorise le Président à le signer.

6 – Reprise du réseau d'eau du lotissement « les Rochers du Pellas » à Prémanon

M le Président est saisi par la société DI LENA pour la reprise du réseau d'eau du lotissement privé « les Rochers du Pellas ». Les services de la Lyonnaise des Eaux confirment que le réseau est conforme au cahier des charges du SIE. Cela représente environ 400 ml et 21 branchements.

M. le Président a sollicité le Président du Syndicat Mixte du Canton de Morez pour connaître sa position sur une reprise du réseau d'assainissement et le Maire de Prémanon concernant la voirie.

Considérant que le réseau est conforme au cahier des charges du syndicat, le Comité syndical décide à l'unanimité la reprise de ce réseau d'eau dans le patrimoine du syndicat.

7 – Commune de Lamoura : indemnisation d'un propriétaire privé pour l'aménagement d'un chemin d'accès au réservoir des Eterpets et servitude de passage

Publié le : 10/07/2026 12:12 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/70567

M. Joseph RAPHOZ est propriétaire d'une pâture à cheval sur la commune de Lamoura et Septmoncel. Pour accéder au réservoir du SIE sur la commune de Lamoura, les services de la Lyonnaise passent en 4X4 sur son terrain, ce qui dégrade la pâture.

M. RAPHOZ a commencé l'aménagement d'un chemin, mais il souhaite que le Syndicat et le délégataire contribuent financièrement à ces travaux. Or, la prise en charge des voies d'accès pour les sites confiés au délégataire ne font pas partie de la DSP et sont à charge du Syndicat.

Après une réunion sur place le 23 mai 2016, il est proposé une compensation financière de la part du Syndicat de 200 € et la mise en place d'une servitude de passage.

Le comité syndical décide à l'unanimité le versement d'une compensation financière de 200 € à M. RAPHOZ et demande la mise en place d'une servitude de passage sur cette propriété.

8 – Convention de bail avec le Département du Jura pour l'occupation d'un terrain sur la Commune de Prémanon

Depuis le 08/11/2013, le Département du Jura est propriétaire du réseau haut débit développé sur le territoire du Jura par la société Connectic 39. Dans le cadre de sa mission, le concessionnaire avait conclu avec le Syndicat Intercommunal du Plateau des Rousses une convention de bail pour l'installation d'une armoire de dégroupage, sur le terrain sis Rue des Pessettes / Parcelle n° 124 de la section AN appartenant à la commune de Prémanon. Afin d'assurer la reprise du réseau et la continuité du service public, le Département conclut avec le Bailleur une nouvelle convention de bail pour l'occupation du terrain d'implantation.

Le bail d'une durée de 20 ans, sera reconduit tacitement par période successive de 5 années.

Le comité syndical autorise à l'unanimité M. le Président à signer cette convention de bail avec le Département du Jura.

9 – Point sur les travaux en cours

M. Antoine DELACROIX, cabinet MERLIN, fait un point des travaux en cours du syndicat :

Détournement de la Nièvre : travaux réalisés, la traversée de la nationale a été rajoutée.
Travaux Omnibus : travaux réalisés : Le Président indique qu'il subsiste une partie où Lacoste n'a pas pu remettre en état comme il faut. Il y aura certainement une participation du Syndicat d'environ 700 € pour remise en état. La traversée de la RN5 a été réalisée en fouille traditionnelle.
Septmoncel le Gitalet : ces travaux sont liés au lotissement avec la jonction avec la place Dalloz.
Bois d'amont : renforcement 2ème phase : les branchements sont en cours suivis de la pose de la conduite principale et des enrobés. La fin du chantier est prévue fin octobre.
Les Rousses « lotissement les Crêtets » : détournement du réseau d'eau qui traverse le projet de lotissement en cours.
Les réservoirs : les clôtures sont terminées et en cours de réception.

Pour ces derniers, Franck GAGNARD propose de faire une réception avec photo afin de les confier en affermage à la LDEF qui doit prendre en charge l'entretien de ces équipements.

La réfection des ouvrages syndicaux est quasiment terminée. Il reste les chambres de vanne à terminer par l'entreprise GOYARD.
Antoine DELACROIX propose de faire réaliser des panneaux de chantier sur les travaux.

10 – Indemnité de conseil et de budget exercice 2015 au trésorier

M. le Trésorier de Morez a sollicité par courrier du 2 mai 2016 le versement d'une indemnité de conseil et de budget pour l'exercice 2015 qui s'établit comme suit :

Publié le : 10/07/2026 12:12 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/70567

Indemnités	M. Thierry CHEVALLIER
Indemnité de conseil 2015 montant brut	414.67
Indemnité du budget 2015 montant brut	30.49

Le Comité Syndical décide à l'unanimité le versement de l'indemnité de conseil et de budget 2015 à M. le Trésorier.

11 – Questions et informations diverses

a. Assistance à maitrise d'ouvrage pour l'optimisation de la filière de traitement de l'usine d'eau potable

Une consultation a été effectuée auprès de 3 bureaux d'études le 6 avril. Après analyse des offres, M. Wantz, ingénieur à Rioz a été retenu pour un montant total HT de 7 450 €. Il travaille actuellement sur le programme afin de lancer la consultation de maîtrise d'œuvre cet hiver. Les travaux d'optimisation de la filière de traitement de l'usine devraient débuter en 2018.

b. Assistance à maitrise d'ouvrage pour le contrôle du contrat de DSP :

Une consultation a été effectuée auprès de 3 cabinets d'études et c'est l'offre du cabinet IRH qui a été retenue pour un montant actualisable de 68 950 € ht, sur toute la durée du contrat de DSP.

c. Télérelève : Franck GAGNARD informe le comité syndical que le système fonctionne bien.

Séance levée à 20 h 00
Le Secrétaire de séance

Le Président,

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU PLATEAU DES ROUSSES (JURA)

Marie-Claire ROBEZ-MASSON

Jean-Sébastien LACROIX

Publié le : 10/07/2026 12:12 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/70567

Publié le : 10/07/2026 12:12 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/70567